

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

<b>Nombre de membres</b>			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	41

**N° 58/2017**

**OBJET : Ouverture d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet - Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants - Filière sociale - Multi-accueil intercommunal d'Auterive**

**L'an deux mille dix-sept et le 07 mars à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 28 février 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, François NOWAK, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Carole LAFUSTE, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** Monsieur Jean-Pierre BASTIANI donne procuration à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Nadine BARRE, Madame Anne FIGUEROA à Monsieur Alain RIVELLA, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Monsieur Serge DEMANGE, Madame Danielle TENSA à Monsieur René AZEMA.

**ABSENTS :** Madame Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Messieurs Bertrand COURET, Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGILOLO, René PACHER, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le décret n°95-313 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

Vu le décret 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégories C et divers statuts particuliers des cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n°2016-602 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux cadres d'emplois sociaux de catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Compte tenu de l'ouverture du multi-accueil intercommunal sur la Commune d'Auterive, prévue courant juillet 2017, il convient de recruter 12 agents pour le bon fonctionnement de la structure, et notamment un éducateur de jeunes enfants à temps complet.

La rémunération de l'agent sera déterminée par application des dispositions statutaires correspondantes.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de Monsieur le Président ;
- **Décide** l'ouverture d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet au sein du multi-accueil intercommunal d'Auterive
- **Modifie** ainsi le tableau des emplois correspondants,
- **Mandate** ce dernier afin de procéder à la déclaration d'ouverture de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne
- **Mandate** ce dernier à l'effet d'engager la procédure de recrutement correspondante, à signer l'arrêté de recrutement à intervenir avec la personne retenue
- **Mandate** ce dernier à toute fin de réservation de crédits budgétaires nécessaires au chapitre 012 du budget de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS